

## FICHE INSCRIPTION

### PRE-FORMATION AUX METIERS DU SOCIAL 2020

À compléter et à retourner à : ARFRIPS – Carole DUBUS,  
10 impasse Pierre Baizet, CS 10422, 69338 LYON CEDEX 09  
Au plus tard le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 (cachet de la poste faisant foi)

#### **ETAT CIVIL** (en lettre d'imprimerie)

Nom d'Usage ou Marital ..... Prénom.....  
Nom de naissance .....  
Adresse .....  
CP ..... Ville.....  
Tél ..... Email.....  
Date et lieu de naissance..... Nationalité .....

#### **FINANCEMENT DE LA FORMATION** (Mention obligatoire pour valider l'inscription)

Personnel  Employeur  Autre (Pôle emploi, mission local...) : **Préciser** .....

Si employeur, merci de préciser les coordonnées ci-dessous :

Raison sociale : .....  
Adresse postale : .....  
Téléphone : ..... Mail : .....

#### **Pièces administratives à joindre au dossier :**

- Règlement des frais pédagogiques - 1134€ - (modalités de paiement en annexe),
- une copie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport,
- une lettre de motivation

*Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées pour vous inscrire en formation. Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées par nos soins pendant 10 ans puis détruites. Le responsable de traitement est le Président de l'ARFRIPS, par délégation, le Directeur. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de l'ARFRIPS au 10, impasse Pierre Baizet.69009 LYON. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à mes-donnees@arfrips.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*



## **MODALITES DE REGLEMENT DES FRAIS PEDAGOGIQUES**

**1134 €**

- **Un cheque de 100 € à l'ordre de l'ARFRIPS encaissé à reception du dossier**

**LE SOLDE, soit 1034 € :**

- **1 chèque de 1034 € encaissé le 9 Octobre**

**OU**

- **Possibilité d'échelonner les règlements en trois fois, soit :**
  - **Un cheque de 345 € encaissé le 9 octobre**
  - **Un cheque de 345 € encaissé le 6 novembre**
  - **Un cheque de 344 € encaissé le 4 décembre**

**Dans les deux cas, vous devez impérativement nous transmettre tous les chèques (libellés à l'ordre de l'ARFRIPS), avec le dossier d'inscription à nous retourner au plus tard pour le 1er octobre 2020**